

ASSEMBLÉE — 35° SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Note présentée par le Chili)

Le Chili saisit l'occasion que lui offre cette 35^e session de l'Assemblée de l'OACI pour réitérer son appui à l'Organisation de l'aviation civile internationale et aux efforts qu'elle fait constamment pour promouvoir une aviation civile plus efficace, plus sûre et plus conviviale pour l'environnement.

Le Gouvernement du Chili est fermement résolu à appuyer les nombreuses activités de l'OACI mais il ne peut accepter l'augmentation du budget du prochain triennat qui est proposé. Nous estimons donc qu'un échange d'idées doit être encouragé au sein de cette Assemblée pour minimiser les répercutions des taux de change sur le budget et aussi pour faciliter l'application des mesures que prend le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité de l'Organisation. Nous estimons que si nous procédons de la sorte, l'étude et le projet de budget triennal pour la période 2008-2010 bénéficiera de l'appui unanime des États membres.

Depuis qu'il a signé la Convention de Chicago en qualité de membre fondateur de l'Organisation, et en qualité de membre actuel du Conseil de l'OACI, le Chili a constamment appuyé l'Organisation et les efforts qu'elle fait pour renforcer la sécurité, améliorer la sûreté de l'aviation et réduire les effets néfastes de l'exploitation aérienne sur l'environnement.

Pleinement conscient des futurs défis et fidèle à sa politique de promotion de la coopération régionale comme le recommande l'OACI, le Chili a joué un rôle actif dans la Région Caraïbes et Amérique du Sud (CAR/SAM), en encourageant la libéralisation du transport aérien et en appliquant sur son territoire et à bord de ses aéronefs tous les progrès techniques qui assurent le plus haut degré de sécurité dans l'exploitation de l'aviation civile internationale.

Le Chili, dans un autre aspect de son appui à la communauté de l'aviation civile internationale, organise avec l'Association du transport aérien international (IATA) des réunions biennales de la série « Wings of Change », auxquelles participent les plus hautes autorités du monde de l'aéronautique.

Continuant de rechercher et d'atteindre les plus hautes normes de qualité et de sécurité de l'aviation civile, le Chili a l'honneur d'annoncer que ses services de transport aérien ont été certifiés ISO 9001-2001, comme en témoignent les organismes internationaux accrédités tels que le American National Standards Institute Registrar Accreditation Board (ANSIRAB) des États-Unis et le United Kingdom Accreditation Service (UKAS) du Royaume-Uni.

Ces activités coopératives et conjointes entreprises par le Chili dans le domaine de l'aviation civile continuent à promouvoir un système national, régional et global de l'aviation civile plus sûr conforme aux principes directeurs de notre Organisation.

Le Chili est convaincu que les points importants de notre ordre du jour sont les suivants : mise en œuvre des systèmes de communications, navigation et surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM) et de leur cadre juridique respectif ; définitions et cadre juridique du système mondial de navigation par satellite (GNSS) ; progrès de la modernisation de la Convention de Rome de 1952 ; questions relatives à l'optimisation de la sécurité ; efforts de renforcement de la sûreté de l'aviation; définitions relatives à la protection de l'environnement et questions financières que l'OACI soumet à présente Assemblée.

Afin de continuer de jouer un rôle proactif dans la promotion d'une aviation civile plus sûre, plus efficace et plus conviviale pour l'environnement, la République du Chili a décidé d'annoncer sa candidature, appuyée par la Commission latino-américaine de l'aviation civile, aux élections du Conseil de l'OACI, dans la troisième partie des élections, pour le triennat 2004 à 2007. Nous espérons que les délégations des États participants à cette 35^e session de l'Assemblée nous honoreront en appuyant notre candidature.

En conclusion, le Chili espère sincèrement que cette Assemblée pourra s'entendre, pour le plus grand bien de l'humanité, sur les mesures nécessaires à la poursuite de la modernisation et du développement des activités aéronautiques mondiales, dans un cadre de plus en plus sûr, plus coopératif et plus efficace.